

Enseigner ne signifie pas en saigner !

Le 10 octobre 2024, Monsieur Barnier a détaillé les arbitrages du budget 2025 et on peut clairement dire que l'Éducation nationale s'est pris un bon « coup de rabot » !

Si nous savions déjà que les coupes étaient importantes, là elles sont incompréhensibles et inadmissibles.

Il n'est pas si loin pourtant le temps où nos ministres successifs clamaient l'attractivité du métier et annonçaient un professeur devant chaque classe. Il n'est pas loin non plus le temps où les petites annonces fleurissaient de-ci de-là, afin de recruter n'importe quel quidam, pourvu qu'il y ait « quelqu'un » face aux élèves !

Or, austérité oblige, le Premier ministre en a décidé autrement à peine après avoir affirmé que « l'école était sa priorité » et que notre nouvelle ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse assurait que l'école devait rester un « sanctuaire » mais, malheureusement, force est de constater que cette dernière n'a pas su tenir cette promesse et empêcher cette « casse ». En effet, pour l'enseignement privé, c'est 700 postes en moins qui sont annoncés (660 pour le premier degré et 40 pour le second).

Cependant, pour faire passer la « pilule », on nous annonce des milliers de postes d'AESH en plus. Comment penser que l'on peut « remplacer » un professeur par un AESH dont le métier est différent ? Et qui souhaite encore exercer cette profession insuffisamment payée ? A ce stade, si le gouvernement ne rehausse pas le salaire de ces personnels, il y a fort à parier que nos ministres se heurtent là aussi à des difficultés de recrutement !

Mais en plus, les établissements se sont vu réduire leur nombre d'HSE (heure supplémentaire effective) pour cette rentrée de manière considérable et, certains ont même une dotation à zéro. Le SYNEP CFE-CGC trouve lamentable que l'on demande à des professeurs de pallier des absences sans même leur garantir une rémunération !

Pour le SYNEP CFE-CGC, ce qui nous « pend au nez » c'est le vrai déclin de l'Institution (qui a déjà bien commencé), et les choix budgétaires qui sont faits entraînent un pourrissement de la situation. Nous ne disons merci à personne et nous déplorons ces choix qui nous mènent tout droit vers une austérité délétère.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : l'École ne doit pas être impactée et elle doit rester coûte que coûte LA priorité de nos gouvernants.

Sylvie TUROWSKI

* *

Le billet d'humeur du 13 octobre 2024

« Scandale autour du Prix Goncourt des Lycéens : Un roman en question »

https://www.synep.org/evelyne_2024.htm#fabawzpwghi

1/2

Le 16/10/2024

**Le régime Agirc-Arrco prouve sa solidité
et les partenaires sociaux leur intelligence collective.
Les retraites complémentaires Agirc-Arrco
seront revalorisées de 1,6% au 1er novembre 2024**

Conformément à ses prérogatives, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco s'est réuni mardi 15 octobre pour décider de la revalorisation de la valeur de service du point applicable au 1er novembre.

Cette décision s'appuie sur les termes de l'ANI quadriennal conclu le 5 octobre 2023, à savoir une base de revalorisation sur l'inflation, moins un coefficient de 0,4 point ; base sur laquelle le conseil d'administration dispose d'une marge de manœuvre en fonction du niveau de réserves du régime. Ainsi sur les bases des prévisions d'inflation de l'INSEE à 1,8% pour 2024 et un niveau de réserves adéquate à la discussion, la CFE-CGC a défendu une revalorisation des retraites qui aille au-delà de 1,4% et se rapproche de l'inflation.

Après discussions et compromis, le conseil d'administration a trouvé un point de convergence à mi-chemin, soit 1,6%. Ce compromis garantit une revalorisation effective des retraites complémentaires dont l'objet est de maintenir le pouvoir d'achat et permettre une revalorisation sans report.

La CFE-CGC considère que l'Agirc-Arrco est ainsi confortée à la fois dans sa solidité financière et sa gouvernance responsable qui a su faire preuve d'intelligence collective dans la période économique actuelle.

Pierre Jan - Relations Presse et institutionnelles - pierre.jan@cfecgc.fr
01 55 30 12 92 - 06 32 05 69 02

* *

Le SYNEP CFE-CGC est régulièrement interpellé par des enseignants agents de l'État ou des personnels de droit privé sur des questions diverses et variées. Voici une question de la semaine et notre réponse :

Un enseignant a-t-il droit à une journée pour déménager ?

Rien dans les textes officiels ne dit que l'enseignant peut prétendre à une journée de congé en cas de déménagement. De plus, on pourrait opposer à l'enseignant qu'il peut effectuer son déménagement un samedi ou un dimanche. Mais, nous lui conseillons de se rapprocher de sa direction pour étudier la possibilité de rattraper ses heures.

En revanche, si cet enseignant dépend du code de l'Éducation en tant qu'agent de l'État, sous certaines conditions il peut avoir droit à une prise en charge de ses frais de déménagement, qui correspond à l'IFCR (indemnité de frais de changement de résidence).

N'hésitez pas à en faire la demande à votre rectorat.

2/2